

**L'abandon de  
la mastérisation  
reste une  
nécessité  
quoiqu'en dise  
la Cour des  
comptes !**

# FO LA DIFFÉRENCE FO L'INDÉPENDANCE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle,  
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière  
6/8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 20 - email : fneccfp@fo-fneccfp.fr

Dans son rapport annuel, la Cour des Comptes, présidée par Monsieur Migaud, valide la réforme de la mastérisation pourtant rejetée par l'ensemble des personnels au motif que c'est un «objectif ambitieux».

Afin de parvenir à cet objectif, la Cour des comptes recommande de s'appuyer sur la nécessité de mettre en relation la mastérisation et le socle commun des connaissances et compétences.

La Cour des Comptes regrette que «le renforcement des liens entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, (...) la constitution de réseaux d'écoles et de collèges, l'encouragement à une présence plus fréquente des professeurs des écoles dans les collèges» n'ait pas été pris en compte et que «les concours de recrutement soient restés totalement séparés entre le premier et le second degrés».

Il est clair que la mise en convergence de ces deux réformes que FO condamne -le socle commun et la mastérisation- conduit la Cour à formuler ce que Chatel dit tous les jours : «socle commun, statut commun».

Poussant la logique de la réforme jusqu'à son terme, la Cour des Comptes regrette aussi que l'occasion donnée par la mastérisation «d'assouplir les contraintes de gestion du système éducatif français» soit manquée. Pour elle, la mastérisation aurait du aboutir à une formation commune à tous les métiers de l'enseignement (premier et second degrés et personnels d'éducation). Elle regrette que le CAPES et l'agrégation maintenus dans le cadre de la mastérisation fassent survivre des masters disciplinaires alors que des pratiques unifiées de préparation de concours seraient souhaitables...

**Socle commun, statut unique, métier d'enseignant de la maternelle à la terminale, même filière de métier...C'est bien cette logique de destruction des corps, des statuts, des missions particulières**

**Pour FO, c'est non !**

Résumons :

Au nom de la mastérisation, pour la seule année 2011 : 18 202 postes ont disparu et 707 millions d'euros ont été économisés (soit plus que l'équivalent d'un an de RGPP dans toute la fonction publique d'Etat).

Au nom de la mastérisation, nos statuts, nos obligations de service sont remis en cause, ce que valide la Cour : «la part de la bivalence n'a pas été augmentée significativement, (...) le recrutement dans deux corps distincts- agrégés et certifiés- a été maintenu alors que les enseignants concernés ont vocation à enseigner aux mêmes élèves dans les mêmes établissements».

C'est dans ce contexte, que la démission et la déclaration des trente membres du jury de l'agrégation externe de mathématiques, le 13 février 2012, prend pour FO toute sa justification et sa valeur : «la mastérisation a été imposée sans aucune concertation, contre l'avis quasi unanime de la communauté éducative» (...), «l'exigence du diplôme de master pour tous les concours d'enseignants a détourné un grand nombre de candidats potentiels». Les «forces considérables de notre système éducatif», «reconnu dans le monde entier, était sa capacité de formation et de recrutement des enseignants, garantissant de très solides bases scientifiques et humanistes. Or dans sa frénésie de réformes, le ministère de l'Éducation nationale est en train de détruire sciemment cette capacité.»

**Pour FO la revendication d'abandon de la mastérisation reste plus que jamais d'actualité.**